

**COMITE SYNDICAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

Le 19 décembre 2019 à 17 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 13 décembre 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'ancienne mairie de Saint Quentin sur Isère

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 163,08 voix

PRESENTS**Titulaires :**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants : Aucun

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Christophe FERRARI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),
Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), François BOMAIMÉ, (SMVIC), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Karine PONCET-MOISE, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christophe FERRARI, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Renzo SULLI, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Fabrice HUGELE, Pierre VERRI, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Anne BERENGUIER-DARRIGOL, (Bièvre Isère Communauté), Michel PICOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère), Francis GIMBERT, Valérie PETEX, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Vers un SCoT en transitions à l'échelle de la GREG
Première contribution issue de la phase de bilan du SCoT

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N° 19-XII-IV

Objet : Vers un SCoT en transitions à l'échelle de la GReG
Première contribution issue de la phase de bilan du SCoT

Contexte général

Le bilan du SCoT a été l'occasion de dresser un bilan contrasté de l'inter-territorialité au sein de la Grande Région de Grenoble.

D'un côté, le territoire révèle de solides atouts, sur lesquels appuyer son développement :

- **Le modèle technopolitain**, constitue une force, développée grâce aux moteurs université/recherche et à la forte articulation des acteurs économiques, scientifiques et politiques ;
- **un relatif équilibre des territoires** : il n'y a pas d'hégémonie de la Métropole mais bien plusieurs territoires dont les fonctionnements sont très imbriqués,
- **des intercommunalités désormais en place**, qui ont affiné leurs projets intercommunaux et ont développé des coopérations à de multiples échelles, sur plusieurs sujets.

Toutefois, il apparaît que le territoire de la GReG n'exploite pas tout son potentiel :

- **la GReG est un des rares territoires à être à la fois de montagne et de plaine**. Il s'organise autour de grandes centralités, d'espaces périurbains et ruraux dont les complémentarités pourraient être davantage affirmées. Ce sont ces singularités qui distinguent la grande Région Grenobloise des autres territoires.
- **Le modèle technopolitain ne suffit pas à entraîner seul l'ensemble du développement, ni l'ensemble des territoires**. Le territoire reste un territoire industriel, mais les mutations ou la reconversion de certaines activités n'ont pas toujours été anticipées. Le nombre d'emplois a progressé de façon moins importante qu'ailleurs. L'externalisation des services aux industriels a davantage profité aux grands centres de décisions (Lyon, Paris...) qu'au territoire.
- **Des concurrences territoriales peuvent exister**, à la fois sur des échelles de proximité (aux dépends des centralités) ou entre intercommunalités. Le SCoT n'a pas complètement intégré cette dimension.
- **Les migrations résidentielles importantes en entrée et sortie des territoires sont importantes et s'équilibrent**, le territoire est ainsi attractif mais on peut se poser la question des raisons pour lesquelles le territoire a des difficultés à retenir les populations.

- **La question de l'attractivité n'est pas posée de façon suffisante par le SCoT** : la question du modèle de développement économique est centrale et exige de rechercher plus clairement les pistes d'innovation en dehors du champs technopolitain. Mais il apparaît également important de travailler sur les aménités favorables à la qualité de vie, pour lesquelles notre territoire possède de solides atouts. La grande accessibilité du territoire constitue toujours un enjeu important.
- **Le territoire peine à s'inscrire dans un destin commun, même si des jalons importants ont été posés en termes de coopération durant le mandat, notamment avec la construction du SMMAG.** En dépit des liens de dépendance des territoires vis-à-vis de la Métropole, et de la Métropole vis-à-vis des territoires, il perdure une difficulté à rassembler une Grande Région qui pourrait mieux dialoguer avec de grands ensembles, comme Annecy-Genève ou, dans une moindre mesure, comme la région lyonnaise.
- **Enfin, le territoire présente des vulnérabilités communes à l'ensemble de ses composantes :**
 - il est plus que d'autres, sensible aux effets du changement climatique: tensions sur la ressources en eau, îlots de chaleurs, phénomènes climatiques et inondations...
 - Son espace contraint et l'ampleur des risques limitent les potentiels de développement,
 - Son modèle économique productif est exposé à des centres de décisions extérieurs.

Le thème des transitions, au cœur d'un projet de territoire fédérant pour la GREG

L'important travail engagé par les différentes intercommunalités pendant le mandat atteste d'une prise de conscience et d'une volonté de reprendre le destin de leur territoire en main.

Les débats autour du bilan du SCoT ont fait apparaître la nécessité de regarder de façon lucide les évolutions récentes, et d'en tirer les enseignements. La priorité doit désormais être au développement d'une approche prospective, non pour rattraper ce qui nous aurait échappé, mais pour anticiper et nous armer, afin de capter toutes les opportunités nouvelles de développement et répondre aux besoins de la population.

Les débats autour du bilan du SCoT et la préparation de sa future révision font apparaître la nécessité de se doter d'un récit commun, à l'échelle du grand territoire. La communauté de destin existe, puisque la création de la Grande Région s'est appuyée sur un bassin de vie ; mais elle peine à s'articuler à des projets. Les choses bougent, comme en témoigne la création du Syndicat des Mobilités de l'agglomération grenobloise (SMMAG).

Les transitions environnementales, économiques et sociétales, constituent dans leur ampleur des enjeux majeurs qui appellent des réponses nouvelles à grande échelle, avec des obligations de résultats. Elles constituent de fait un élément fédérateur, pour lesquelles la Grande Région de Grenoble dispose de ressources capitales.

D'une part, le territoire paraît particulièrement adapté à une approche à grande échelle des transitions : les politiques d'énergie, les stratégies de résilience climatique, alimentaire, de préservation de la biodiversité l'approche de la santé publique, la gestion sobre des ressources (notamment l'eau) conduiront en effet à de nouvelles complémentarités entre espaces urbains, périurbains et ruraux, entre vallées et montagne.

D'autre part, il peut s'appuyer sur une population, une société civile fortement sensibilisées et investies, comme peut l'attester la multitude des initiatives et politiques locales, prises partout sur le territoire, notamment à travers les dispositifs TEPOS ou inter-TEPOS ou à travers les PCAET.

Le défi amènera à repenser le développement du territoire, autour d'objectifs et de trajectoires qui articuleront ambitions planétaires et développement des résiliences locales :

- ambition d'aller vers un territoire 0 carbone avant 2050,
- ambition de diminuer significativement la consommation foncière à horizon 2030, pour atteindre progressivement le « 0 artificialisation nette »,
- ambition d'arrêter la dégradation de la biodiversité et améliorer la santé (reconquête des milieux...),
- ambition de proposer sur ces bases un nouveau projet de développement, autour de nouveaux modèles agricoles, forestiers et alimentaires contribuant à anticiper les transitions de l'industrie et de l'économie,
- ambition d'une approche plus large du marché de l'emploi et des formations,
- ambition de mieux comprendre et anticiper l'évolution des modes de vie et d'accompagner les changements de comportement face au défi climatique.

Un projet pensé comme un organisme vivant, autour de cellules et d'écosystèmes complexes.

La grande région de Grenoble constitue un bassin de vie, en y adossant les grands massifs proches et les PNR, qui constituent des membres à part entière de la « famille », et dont les destins nous sont intimement liés.

La taille du grand territoire et la montée en puissance du fait intercommunal nécessitent de réfléchir à une nouvelle articulation entre les différentes échelles territoriales.

Cela suppose de concevoir une organisation très décentralisée, où la Métropole et les villes-centres jouent un rôle moteur, mais où chaque « cellule » territoriale participe. La transformation exige en effet une forte proximité avec le tissu local, pour trouver les compromis et solutions adaptées à chaque situation.

Il s'agira ensuite de regarder sujet par sujet les opportunités de mises en commun des problématiques, et d'identifier ensuite quelle est l'échelle la plus pertinente pour en améliorer l'efficacité : échelon local, intercommunalité, ou grand territoire.

Le projet de grand territoire et le futur SCoT devront imaginer des dispositions qui permettent à chaque cellule de disposer des moyens de son développement, en limitant les concurrences territoriales.

Un projet ancré dans la proximité, « prise de terre » du futur SCoT

La transformation du territoire doit s'appuyer sur des territoires et des communautés locales pleinement mobilisées autour de grands objectifs, partagés au niveau du territoire plus large. L'échelon local paraît par ailleurs approprié pour saisir les aspirations et attentes des acteurs locaux, et de permettre les échanges. L'échelon local est propice aux initiatives et aux expérimentations de nouvelles approches : communs, coopératives locales. Il permettra de

réfléchir au déploiement des équipements, commerces, services et parfois faire défaut.

La définition de la proximité constitue un enjeu important pour le futur SCoT. Il s'agit en effet de dépasser l'approche communale actuelle pour définir les polarités, et de penser les bassins de vie de proximité, en prenant davantage en compte les flux, les échanges, les fonctionnements ou les évolutions de population.

Cette approche du territoire de proximité devra être prospective, et apporter des réponses appropriées à moyen long/terme.

Un territoire qui met l'humain au cœur du projet

La société est traversée par de multiples évolutions qui aujourd'hui la fracturent : il s'agit désormais de projeter à travers l'aménagement de l'espace et dans les offres de service des aspirations de plus en plus contradictoires, entre populations plus âgées et des plus jeunes, dont les modes de travail, de consommation, les loisirs, les nouvelles formes d'habiter peuvent apparaître contradictoires. L'insertion des plus jeunes dans la société constitue un enjeu important. La façon de vivre l'espace est également différente selon que l'on y travaille ou qu'on y habite. Les attentes des individus paraissent plus que jamais fragmentées.

Les enquêtes d'opinion attestent également d'une véritable aspiration à plus de solidarité en proximité, ce qui questionne directement la conception de l'offre de services de proximité, de l'espace public et un réinvestissement des communs.

Le projet de territoire devra développer une approche sociologique, qui permette de poser les termes du débat et aider ensuite à prioriser les approches. Il s'agira moins d'ambitionner de répondre à toutes les demandes mais de pouvoir mettre au débat, Y/C local, les enjeux.

La question de la santé et l'approche de la santé environnementale, le bien-être (cf référentiel IBEST) peuvent être des clés d'entrée pour aborder ces enjeux.

Un projet qui participe à une vision globalisante de l'attractivité du territoire

En dépit d'incontestables atouts, la Grande Région de Grenoble apparaît moins attractive que d'autres secteurs de Rhône-Alpes, notamment l'arc alpin nord, ou la région lyonnaise. Beaucoup d'habitants viennent s'installer chaque année sur le territoire, beaucoup en ressortent, dans un équilibre global. La création d'emploi est un peu en deçà des secteurs les plus dynamiques de Rhône-Alpes.

La question de l'attractivité du territoire doit être posée de manière élargie. D'une part, cela passe par une approche plus globale de l'écosystème économique, notamment autour du maintien d'un tissu productif dynamique (soutien aux filières, aide à l'innovation dans les filières traditionnelles, mobilisation de la recherche et de l'université, formation, services aux entreprises...), et du renforcement de l'économie présentielle (loisirs, services à la personne...). Ces deux approches permettront par ricochet un renforcement de l'économie d'intermédiation.

D'autre part, cela passe par la prise en compte d'autres critères pour le dynamisme économique :

- l'enjeu des mobilités en est par exemple un élément central. La qualité des liaisons avec les grands centres de décisions, les mobilités au sein du territoire (et

singulièrement en entrées de Métropole) sont à conforter à travers le projet de territoire.

- les notions de loisirs, les aménités du quotidien seront à valoriser.

Le tourisme correspond également à un vecteur de développement prometteur, notamment par une complémentarité des offres s'appuyant sur la grande diversité de notre territoire.

Un projet orienté vers des bouquets de services innovants, pensés aux différentes échelles

Des transformations profondes traversent les différents modèles d'équipements ou de services qui ont prévalu jusqu'ici.

L'activité commerciale connaît de profondes mutations.

Les services publics se restructurent, provoquant d'importants déséquilibres qui touchent à la fois la pérennité de certaines centralités et qui posent des problèmes d'accès aux services dans certains territoires. Les offres de mobilités se diversifient, permettant de mieux répondre aux demandes des différents territoires. Le développement du numérique combiné aux évolutions du travail conduit à l'émergence de nouvelles organisations ou services, notamment autour des tiers-lieux.

Le projet de territoire doit permettre de décliner, dans la continuité de la logique du chrono-aménagement, les bouquets de services disponibles à chaque échelle territoriale (santé, achat, administration...), tant pour les besoins des personnes que des entreprises.

Cela permettra ensuite d'accompagner les recompositions en cours ou offrir des solutions nouvelles, en s'assurant une équité dans l'accès aux différents services sur l'ensemble du territoire.

Un projet de territoire fédéré autour de quelques chantiers emblématiques

La Grande Région de Grenoble est aujourd'hui un projet inachevé. Le SCoT traduisait une ambition, qui n'a pas été relayée par la mise en place d'actions ou de projets en appui. Les coopérations, très nombreuses, ne concernent en général que quelques territoires du SCoT.

Conjointement à la montée en puissance d'une approche globale des transitions, la mise en œuvre de projets dans le cadre du prochain mandat peut donner corps à la GReG.

Plusieurs axes d'interventions ont été identifiés dans le cadre des groupes de travail qui se sont réunis en 2019 :

- le développement des solutions de mobilités « propres » au sein de la GReG. Il s'agit de renforcer le réseau local d'énergies renouvelables et des points de distribution, en s'appuyant notamment sur la chaîne logistique urbaine,
- plus globalement, une stratégie globale de développement de la production des ENR,
- la rénovation énergétique de l'immobilier d'entreprise : actuellement, cet axe est moins développé dans les politiques publiques locales. Outre les questions d'isolation thermique, s'ouvrent d'importantes possibilités de production d'énergies renouvelables. La mise en relation des propriétaires des locaux et des grands partenaires constitue un enjeu (appels à projets ?)

- la valorisation de la filière bois et le développement des sources,
- la valorisation du « Y » formé par le Drac, l'Isère et la Romanche (+ leurs raccordement aux massifs) comme support d'actions combinant les actions de valorisation/reconquête de la biodiversité et des loisirs,
- la mise en place d'une stratégie du foncier économique globale, permettant notamment l'accueil de grandes unités productives ou dans la mise en place d'éco-systèmes locaux.
- extension de la démarche plan alimentaire inter-territorial progressivement à l'échelle de la GReG.

Une approche foncière et immobilière renforcée à l'échelle du grand territoire

Dans un contexte général de rareté de l'offre, la nécessité d'une limitation de la consommation d'espaces nécessitera d'être davantage vigilants aux évolutions des politiques publiques foncières.

La coordination des approches foncières entre territoires est nécessaire pour prévenir les effets de concurrences aujourd'hui constatés entre territoires et pour tenir compte de la complexité des opérations, dans une perspective de renouvellement urbain :

- Nécessité d'un meilleur repérage des friches et de progresser dans leur gestion,
- Nécessité de mieux anticiper les évolutions des zones d'activités, d'un point de vue commercial ou foncier, pour assurer une meilleure réactivité et piloter leur recomposition dans le temps,
- Approches plus stratégiques pour assurer le bon fonctionnement de l'éco-système économique global : préservation des fonctions « essentielles » (logistique...) ou repérage du foncier stratégique pour le développement d'activités économiques majeures pour le territoire,
- Observatoires fonciers partagés et échanges réguliers pour trouver les meilleures complémentarités entre territoires.

La mise en œuvre du renouvellement urbain, la transformation des équipements commerciaux, la reconversion des friches, la mise en place de mécanismes de compensations (Eviter-Réduire-Compenser) nécessiteront une forte mobilisation des acteurs fonciers (EPF, SAFER) et l'extension de leur périmètre d'action à l'ensemble des territoires. L'émergence de foncières (commerciales ou activités) doit être recherchée pour un accompagnement plus fin des évolutions de terrain.

Un territoire qui développe des outils communs pour « maîtriser son destin »

Les transformations nécessitent de dépasser les modalités actuelles de la planification, axées essentiellement sur la préservation et la régulation des évolutions. Il s'agit de passer à une approche plus stratégique de pilotage des évolutions, articulant la gouvernance, l'observation et la prospective.

La mise en place d'une gouvernance pérenne à l'échelle du territoire, associant les exécutifs d'une part, les directions générales des intercommunalités d'autre part, constitue un enjeu majeur pour assurer un pilotage global des transitions. Elle doit également trouver sa traduction par une mobilisation plus forte de l'ensemble des EPCI dans les instances du SCoT et l'ouverture plus forte vers les territoires voisins et les PNR.

Le lien avec le Département et de la Région devra également être apprécié, au regard de la bonne articulation des différentes compétences exercées autour des transitions.

La mise en place d'une ingénierie commune à l'ensemble du territoire demeure également essentielle. La complexité des enjeux (compensations, projets de renouvellement urbain) induit un besoin d'ingénierie croissant, ainsi qu'une meilleure capitalisation des expériences locales, au service de l'ensemble.

L'Agence d'Urbanisme doit ainsi avoir son périmètre étendu à l'ensemble des territoires de la GReG pour pouvoir nourrir la prospective, l'observation, participer à l'évaluation des politiques et dispositifs mis en place, enrichir les réflexions stratégiques et aider à renouveler le mode de concevoir le développement soutenable de nos territoires. Par son approche pluri-thématique, elle constitue un acteur clé du dispositif.

Le CAUE a également un rôle important pour assurer le lien avec les approches et dynamiques locales et à la sensibilisation des habitants, des élus et des acteurs de terrain.

Et le SCoT dans tout ça ?

- **Faire de l'EP SCoT un outil au service des démarches de transition sur le grand territoire et de leur coordination et cohérence**

Les enjeux de transitions nécessiteront des approches plus globales :

- Développement de nouvelles instances de coordination et de débats,
- Partage d'objectifs communs et d'expériences pour favoriser l'opérationnalité des décisions
- Développement de la gouvernance
- Développement d'outils communs de suivi.

Le SCoT est aujourd'hui à l'articulation entre les grandes politiques sectorielles de l'Etat, le SRADDET et le projet de territoire et donc au cœur des sujets de transitions. Il participe depuis toujours à l'animation du débat local.

Le territoire de la Grande Région apparaît comme le périmètre pertinent pour traiter des transitions.

L'EP SCoT apparaît comme un outil intéressant pour assurer la coordination des transitions à l'échelle du grand territoire.

- **Tendre vers un SCoT agile, qui s'inscrive dans un dispositif de pilotage plus large des transitions**

La rapidité des transformations oblige à faire évoluer profondément l'approche de la planification. Les protections et la régulation des dynamiques constitueront toujours le cœur du projet. Mais il s'agit également de mieux articuler ce qui relève de la règle, de la gouvernance, ou du plan d'action, dans une notion plus globale de pilotage des politiques publiques. La régulation des concurrences territoriales doit être mieux intégrée.

L'échelle pertinente d'intervention ou de planification doit être systématiquement interrogée, pour poser les principes de subsidiarité adaptés.

- **Faire émerger une « société civile » autour des grands sujets de transitions**

L'enjeu de passer d'un SCoT normatif à un projet de territoire transformateur implique une association large de toutes les parties prenantes : populations, élus, associations mais également agriculteurs ou acteurs économiques qui sont partie prenante dans les transformations.

Martin Vanier, en conclusion du séminaire du 28 novembre, propose d'imaginer un SCoT sur « un modèle fédéraliste, organisé autour d'un conseil scientifique qui permette de se projeter. »

Le modèle technopolitain articulant recherche/université/industries/collectivités a prouvé son efficacité pour porter une politique ambitieuse autour des « tech ».

Il s'agira donc de constituer une « société civile » à l'échelle de la la GReG pour réfléchir aux enjeux notamment autour de l'agriculture et de l'alimentation, de la biodiversité, du cadre de vie, de l'énergie ou du développement économique.

En conséquence, il est proposé que le Comité syndical :

- Emette un avis favorable sur cette contribution qui synthétise les enjeux et les premières pistes de travail issues des débats au sein du SCoT. Elle pourra être mise à profit et débattue dans le cadre de l'élaboration d'un projet renouvelé pour le territoire de la Grande Région de Grenoble, en perspective d'une future révision du SCoT.

Vote : *A l'unanimité*

Vote pour : *7 463,08*

Votre contre : *0*

Abstention : *0*

Fait à Grenoble, le 19 décembre 2019

Le Président,

Yannick OLLIVIER



Annexe : rappel des grands axes de travail identifiés pour la préparation de la révision du SCoT autour des transitions

Le comité syndical d'octobre a défini quatre grands axes de travail pour 2020, qui permettront de jeter les bases du futur SCoT en transitions :

- **Thème 1 : La résilience face aux risques et la protection des ressources** : Comment allier risques, protections et développement ?
- **Thème 2 : Résilience climatique et environnementale** : territoire à énergie positive, neutralité carbone en 2050, mobilité douce et propre, reconquête de la biodiversité, gestion économe des ressources et la santé environnementale : le territoire dispose d'un socle solide d'expériences et de projets locaux. L'approche plus collective à l'échelle de la GReG peut permettre des mutualisations d'ingénierie et des réponses à plus grandes échelles.
- **Thème 3 : La résilience de la société** : quelles adaptations face aux vieillissements de population ? Aux fractures sociales ? Quel vivre ensemble ? Quels impacts du changement climatique sur les choix de résidentialisation ? Quels modes de vie (loisirs, alimentation, besoin de services...)
- **Thème 4 : La résilience économique** : quel modèle équilibré entre économie productive, économie présentielle ou intermédiation, adaptation du tourisme de montagne ? Comment mieux capter les ressources du territoire ?

3.1/ Thème 1 : la résilience face aux risques et à la protection des ressources

L'élaboration des PLUi a été une étape importante dans la connaissance des risques et a permis de mieux appréhender les enjeux de résilience. L'élaboration des SAGE et SLGRI, PPRI conduit par ailleurs à étendre cette approche progressivement à l'ensemble du territoire.

Les travaux en cours autour de la ressource en eau (ERC, effets du changement climatiques) attestent de l'intérêt de mutualiser les réflexions et de les porter à la bonne échelle.

Les politiques de risques ou de préservation de la ressource sont souvent menées dans le cadre d'approches sectorielles compartimentées, avec un risque in fine d'aboutir à bloquer tout projet de développement sur des parties importantes du territoire.

L'enjeu est donc dans un premier temps de capitaliser et de consolider la connaissance sur l'ensemble du périmètre de la GReG, de développer l'observation, de mutualiser les approches, et de se mettre en capacité à répondre de façon cohérente et concertées aux multiples consultations menées autour de ces thématiques, notamment en terme de préservation de la ressource en eau ou d'inondations.

La mise en place de stratégies de développements autour des notions de résilience doit être étudiée dans le cadre des groupes de travail.

3.2 Thème 2 : le résilience climatique et environnementale

L'échelle de la GReG est particulièrement pertinente pour appréhender la question de la vulnérabilité de notre territoire face aux menaces actuelles et futures, du lien entre développement et gestion économe des ressources, notamment afin de s'appuyer sur ces dernières pour mettre en place des politiques d'adaptation / transition / résilience. Cette question est à la fois au cœur des enjeux d'un SCoT, elle est également au cœur des solidarités territoriales entre territoires urbains et non urbains.

3.2/ Thème 3 : la résilience de la société

Le territoire de la GReG correspond avant tout à un grand bassin de vie. Les principes de chrono-aménagement, le SCoT vise à organiser ce bassin de vie.

Les projets de territoires ont permis d'avancer un peu plus loin sur l'organisation des territoires et dans la prise en compte de différents aspects relatifs à la qualité de vie, notamment le bien-être.

Il est proposé dans une première étape d'ouvrir un débat prospectif, qui permette d'ouvrir les possibles, mais restant fortement axés sur les effets des transitions sur l'aménagement de l'espace. Ce débat pourra être engagé également sur la base de la capitalisation des approches déjà existantes sur le territoire, qu'il s'agira de mettre en perspective.

Trois grandes orientations seraient à prendre en compte dans le cadre de ce premier groupe de travail :

- les transitions en terme de mobilité :

Le chrono-aménagement et la ville des courtes distances ont été au cœur de l'approche du SCoT actuel. Si un bilan des effets du SCoT sur les mobilités ne peut être fait que sur une longue période, la question des mobilités reste à approfondir. Les phénomènes d'hypermobilité perdurent, encouragés notamment par des disparités de coût de foncier et de la dissociation des lieux de travail, de résidence, d'achat ou de loisirs. Les effets climatiques, la persistance voire le renforcement des îlots de chaleurs urbaines peuvent conduire à renforcer à thème ces phénomènes et induire de nouveaux choix de lieux de résidence.

Le développement de l'offre de transports en commun, les nouvelles mobilités, le développement de nouvelles énergies, les évolutions de comportement, les effets du vieillissement des populations doivent aux nouvelles énergies sont autant d'enjeu à approfondir.

- L'attractivité résidentielle et les transitions démographiques :

La progression plus lente de la population de la GReG au vu des autres territoires de Rhône-Alpes cache d'importants mouvements en entrée et sortie de territoire, sur lesquels la connaissance reste à approfondir.

En 2030, seulement un français sur deux sera actif, un sur trois aura plus de 60 ans. Certaines parties du territoire seront plus affectés que d'autres, et peut conduire à modifier les logiques de choix de domiciliation.

La question de l'attractivité résidentielle du territoire a été posée lors de l'évaluation. Elle doit être appréhendée dans sa globalité, par une réflexion sur les éléments de choix de résidentialisation : présence d'emploi, aménités diverses, présence de services, solidarités familiales...

Par ailleurs, la question du vivre ensemble a été posée autour des ronds-points l'hiver dernier, mettant le doigt sur les effets d'un éclatement de plus en plus grand des fonctions qui contribuent à ce vivre-ensemble.

- Les transitions démocratiques

L'efficacité du projet repose en grande partie sur son appropriation par l'ensemble des acteurs et des populations du territoire. L'aspiration à participer au projet est de plus en plus forte.

Si, dans un premier temps, l'approche ne sera conduite qu'à des niveaux d'experts ou d'élus pour cerner un premier niveau d'enjeu, l'association d'un public plus large au projet de territoire est posé.

3.5 Thème numéro 4 : la résilience économique

Ce thème a vocation à traiter les transitions numériques, commerciales et économiques.

L'étude réalisée par Magali Talandier en 2018 et poursuivie par l'Agence d'urbanisme en 2019 a mis en lumière les atouts mais également les faiblesses du territoire. Elle invite à se projeter pour se saisir des opportunités liées aux transitions, en diversifiant une offre essentiellement tournée vers : développement du numérique, énergie, valorisation des ressources propres au territoire, valorisation de l'économie résidentielle, économie circulaire.

La question du lien entre numérique et aménagement de l'espace, actuellement difficilement appréhendable, doit également être évoquée : impacts sur l'organisation des services.

Plus globalement, il s'agira d'identifier les éléments existants ou à favoriser pour renforcer l'écosystème économique de la GReG et les opportunités adaptées à chaque territoire.